



EFCO Chalon – 14 Rue de l'Argentique 71530 FRAGNES LA LOYERE - LA LOYERE
Tél : 03 85 43 75 06 – SIRET : 82296009200176

Convention de formation professionnelle n° ADF_20252558- 470

Formation PASI BTP®

Stagiaire(s):

-

Omar NAGUEZ

Dates: du 31 mars 2026 au 01 avril 2026

Durée: 14h

Code analytique ou référence client (facultatif):

Entre les soussignés :

1. **EFCO Chalon**, 14 Rue de l'Argentique 71530 FRAGNES LA LOYERE - LA LOYERE, SIRET 82296009200176 enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 27710261771 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Bourgogne Franche Comté.

2. **LIP Intérim**, 13 rue champ Chassy, 71380 CHATENOUY EN BRESSE, 879 428 050 02200 représentée par Mme FERNANDES Angélique, Chargée d'affaires est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle.

Article 1 – Objet de la convention

L'organisme EFCO Formation organisera l'action de formation suivante :

- **Intitulé de l'action** : Formation PASI BTP®

- **Catégorie d'action de formation (article L.6313-1 du code du travail)** : Action de Formation

- **Objectif(s)** : Formation visant une certification et/ou habilitation RNCP





EFCO Chalon – 14 Rue de l'Argentique 71530 FRAGNES LA LOYERE - LA LOYERE
Tél : 03 85 43 75 06 – SIRET : 82296009200176

- **Contenu de l'action de formation** : Voir le programme de formation joint à cette convention

- **Moyens prévus** :

4 Formateurs expérimentés spécialisés dans différents domaines du BTP

Planches Cloutées

Echafaudage

Talus

Charges Lourdes

Harnais de Sécurité

Outil de Traçage

Engins de Chantier (chargeuse)

Poste informatique

Salle de formation située sur place du plateau technique

Bétonnière

Parcours avec des lunettes de simulation de taux d'alcoolémie

Parcours avec des lunettes de simulation de consommation de stupéfiant

Jeux de chasse aux risques théorique + pratique

EPI

Vidéos Brève de Sensibilisation, d'accident

Terrain dédié aux formations bâtiment pour mise en situation réelle

- **Lieu(x)** : EFCO Chalon, 14 rue de l'Argentique, 71530 FRAGNES LA LOYERE

- **Dates et horaires** :

- le 31/03/26 de 08h30 à 16h30

- le 01/04/26 de 08h30 à 16h30

Article 2 – Effectif formé

Public visé au sens de l'article L 6313-3 du code du travail :

Personnel intérimaire d'une ETT ayant un compte sur la plateforme PASI BTP® missionné dans les métiers du BTP TCE

Toutes fonction opérationnelles : Chefs d'équipe et compagnon

Article 3 – Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation :



EFCO Chalon – 14 Rue de l'Argentique 71530 FRAGNES LA LOYERE - LA LOYERE
Tél : 03 85 43 75 06 – SIRET : 82296009200176

Détail par participant:

- **NAGUEZ Omar - Prix: 350,00 €**

Soit un total de : **350,00 € HT**

TVA : 70,00 €

Montant TOTAL de l'ensemble de la formation : **420,00 € TTC**

Article 4 : Modalités de déroulement et de suivi

4 Formateurs expérimentés spécialisés dans différents domaines du BTP

Planches Cloutées

Echafaudage

Talus

Charges Lourdes

Harnais de Sécurité

Outil de Traçage

Engins de Chantier (chargeuse)

Poste informatique

Salle de formation située sur place du plateau technique

Bétonnière

Parcours avec des lunettes de simulation de taux d'alcoolémie

Parcours avec des lunettes de simulation de consommation de stupéfiant

Jeux de chasse aux risques théorique + pratique

EPI

Vidéos Brève de Sensibilisation, d'accident

Terrain dédié au formations bâtiment pour mise en situation réelle

Article 5 : Modalités de sanction

Les stagiaires répondent en fin de formation au QCM national PASI BTP® en ligne.

Test sous forme de 26 questions non aléatoires rédigées par le Comité de pilotage PASI BTP®. Les questions sont sonorisées (le formateur lit la question et le choix des réponses).

Le test sera mis à jour (si besoin) une fois par an par le Comité de pilotage PASI BTP®.



EFCO Chalon – 14 Rue de l'Argentique 71530 FRAGNES LA LOYERE - LA LOYERE
Tél : 03 85 43 75 06 – SIRET : 82296009200176

La correction se fait de façon collective, dans la salle de formation.

La réussite au test nécessite 70% de bonnes réponses minimum soit 18 bonnes réponses sur un totale de 26, valable sur tout le territoire français, durée de validité fixée à 10 ans.

Seul le résultat final au QCM PASI BTP® réussi ou échoué de l'intérimaire est transmis aux entreprises de travail temporaire. Les QCM des stagiaires sont confidentiels et conservés par l'organisme de formation.

Test QCM PASI BTP® (demande d'agrément en cours)*

* Formation non diffusée en attente d'agrément PASI BTP®

Article 6 : Modalités de règlement

La facture correspondant à la somme indiquée ci-dessus sera adressée, service fait, par l'organisme EFCO Chalon soit :

- A l'organisme financeur en cas de subrogation de paiement* (**sous réserve de réception d'un accord de prise en charge au plus tard le dernier jour de l'action de formation concernée**) :

Ou

- A l'entreprise : la facture est à régler sur le compte EFCO Chalon indiqué sur la facture.

Si subrogation, merci de compléter les champs ci-dessous :

Nom de l'organisme financeur :

Contact :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

***L'absence d'accord de prise en charge au plus tard le dernier jour de formation donnera suite à une facturation de votre entreprise.**



EFCO Chalon – 14 Rue de l'Argentique 71530 FRAGNES LA LOYERE - LA LOYERE
Tél : 03 85 43 75 06 – SIRET : 82296009200176

Un remboursement de l'organisme financeur pourra alors être effectué sur présentation d'une facture acquittée EFCO Chalon.

Article 7 : Dédit ou abandon

En cas de résiliation de la convention de formation par le client à moins de 48h avant le début de l'action de formation l'organisme retiendra cent pour cent du coût total de la formation au titre de dédommagement.

En cas d'abandon et ou l'absence d'un ou des stagiaire(s) pendant l'action de formation EFCO Chalon retiendra le coût total de l'action non réalisée au titre de dédommagement.

Les montants versés par le client au titre de dédommagement ne pourront pas être imputés par le client sur son obligation définie à l'article L6331 – 1 du code du travail ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un organisme financeur.

Article 8 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Chalon sur Saône sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à FRAGNES LA LOYERE - LA LOYERE, le 10/03/2026

Pour **EFCO Chalon**

EFCO FORMATION
17 rue Gabriel Lippmann
71100 CHALON SUR-SAÔNE
Tél. 03 85 43 75 06
RCS Chalon / Saône 822 960 092